



## Sauvegarde judiciaire - Redressement judiciaire

-----  
Par edgarldc

Bonjour,

Une question me taraude lors des procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire : les organismes de protection sociale sont-ils payés par l'entreprise ou traités comme les autres créanciers ?

Existe-t-il une hiérarchie des créanciers ? Est-il possible de justifier la réponse avec des bases légales ?